



Vue de nuit.

Focant G. © SPW-Patrimoine

Lecture d'un paysage cistercien.

Le site et le domaine autour de l'abbaye de la Paix-Dieu du XIII^e au milieu du XIX^e siècle

par Jacques VERSTRAETEN

1 Le site de l'abbaye de la Paix-Dieu

D'où qu'on vienne, du plateau de la Hesbaye ou de la vallée de la Meuse, les bâtiments de l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu apparaissent au creux d'un petit vallon, sillonné par plusieurs ruisseaux, entouré de prairies, de bois et de quelques campagnes (Fig. 19). On disait que saint Bernard aimait les vallées pour ses abbayes alors que saint Benoît préférait les collines²². La réalité est beaucoup plus prosaïque. L'observance cistercienne commandait aux moniales de se constituer un domaine foncier dont la production agricole assurerait la subsistance de la communauté. Cette autarcie exigeait la présence d'un moulin, obligatoire pour la transformation des céréales. Les sites de vallée prônés par l'ordre, offraient donc des avantages naturels nécessaires au quotidien. L'eau notamment sert à la consommation de la communauté, à activer les moulins, à remplir les étangs où sont élevés les poissons. Ces lieux choisis par les abbayes étaient également boisés. Les bois étaient nécessaires pour la construction et la pâture du bétail²³. Enfin une raison historique pousse aussi les cisterciens à s'installer là où il y a de la place. Aux XII^e et XIII^e siècles, la plupart des terroirs sur le plateau sont déjà constitués. Les nouveaux monastères de cisterciens et de cisterciennes sont donc obligés de s'installer là où il y a encore des possibilités de créer ou d'étendre leur finage, en irriguant où en défrichant²⁴.

Les bois reviennent régulièrement dans la littérature cistercienne. Une légende tardive rapporte la raison de la fondation de la Paix-Dieu près d'un bois proche du site actuel de l'abbaye. L'installation en ce lieu, aurait été la conséquence de la réconciliation dans cette forêt entre deux frères de la chevalerie hesbignonne, Guillaume et Arnould de Corswarem²⁵. En réalité, contrairement à ce que cette légende tardive sous-entend, l'abbaye de la Paix-Dieu fut bien fondée entre 1239 et 1241 par cet Arnould de Corswarem, chevalier hesbignon, proche du comte de Looz, mais d'abord sur le plateau hesbignon à Oleye, loin des zones boisées des versants mosans. La première communauté de cisterciennes, provenant du Val-Benoît à Sclessin, s'installa d'abord à Oleye sous la conduite de sa première abbesse Aélide²⁶. Le 10 juillet 1244, l'évêque de Liège, Robert de Thourotte, autorisa les moniales à effectuer leur transfert dans un site de vallée plus conforme aux préceptes de saint Bernard, à Bodegnée, au lieu-dit « Grogard ». Le premier site est alors délaissé au profit d'un autre endroit beaucoup plus dans l'esprit cistercien²⁷.

22 DIMIER A., 1964, p. 36-38.

23 VERSTRAETEN J., 1978, p. 17-23.

24 Sur l'expansion économique en Hesbaye aux XII^e et XIII^e siècles, de nombreuses monographies sur les abbayes et chapitres liégeois dont celle sur le domaine du chapitre Saint-Lambert bien implanté dans la région : WILKIN A., 2008, p. 281-282 et 537-539. Pour la Hesbaye, voir aussi KUPPER J.-L., 1981, p. 98-100.

25 DE SAUMERY P.L., 1743, t. III, p. 446-447.

26 Il est fort possible que cette Aélide, première abbesse de la Paix-Dieu, soit Aélide de Corswarem, sœur d'Arnould et de Guillaume et moniale au Val-Benoît avant la fondation de la Paix-Dieu. VERSTRAETEN J., 1978, p. 33.

27 VERSTRAETEN J., 1978, p. 17-23 et p. 56-59.



Fig. 19
Vue aérienne de la Paix-Dieu
(2007).
FOCANT G. © SPW-Patrimoine

2 Le contexte des implantations féminines au XIII^e siècle et le cas particulier de la Paix-Dieu

On ne s'étendra pas exagérément sur les circonstances historiques de l'établissement sur un nouveau site de la future communauté de la Paix-Dieu²⁸. Rappelons quand même l'importance des quelques conditions exigées, en général, pour l'établissement d'une abbaye cistercienne, et de quelques autres exigences, en particulier, pour celles destinées aux femmes. Les statuts primitifs de l'ordre rappellent que selon les préceptes de saint Benoît qui doivent être strictement observés par les cisterciens, à proximité de l'abbaye, devait se trouver pour l'usage personnel de la communauté, des étangs, des forêts, des vignes, des pâturages, des terres à l'écart des habitations des séculiers, des animaux... Ces biens doivent être entretenus, maintenus en état et doivent prospérer à proximité du monastère ou plus loin, dans des granges surveillées et administrées par des convers²⁹. L'abbaye de la Paix-Dieu n'exploitera cependant jamais, grâce au système des frères convers, que la ferme de l'abbaye (*grangia juxta abbatiam*) et la grange située sur le territoire d'Oleye. Son domaine était très petit, par rapport aux autres monastères de l'ordre, et une seule grange extérieure installée sur le premier site de l'abbaye, relevait d'elle³⁰.

La fondation tardive des abbayes de moniales va aussi expliquer en partie la sévérité des institutions pour accepter de nouveaux monastères, propres aux femmes. Ces fondations ne démarrent pas avant le début du XIII^e siècle dans le diocèse de Liège. Même si parfois les communautés existaient déjà, beaucoup n'étaient pas reconnues. Cette époque est celle d'un vrai mouvement d'effervescence de la spiritualité féminine qu'on appellera parfois « mouvement béguino-cistercien » parce qu'il est apparu en même temps que les béguinages dans les villes³¹. Ce puissant mouvement mais peu organisé, obligera les autorités cisterciennes à exiger des conditions pour intégrer ces nouvelles communautés féminines et les réguler. La Paix-Dieu sera reconnue

lorsqu'elle recevra en juillet 1246 la bulle *religiosam vitam* au terme de l'*inspectio* effectuée par les abbés d'Aulne et de Grandpré. Elle sera une des dernières abbayes cisterciennes médiévales de femmes à s'établir dans le diocèse de Liège.

Ces femmes rassemblées autour du même désir de servir Dieu, ne sont incorporées à l'Ordre que si leurs édifices, église, chapitres, réfectoires, cuisine et dortoir sont terminés et strictement clôturés. De plus le chapitre général veillera à ce que les ressources soient suffisantes pour que la vie des moniales s'organise et demandera au père immédiat – ici, l'abbé d'Aulne – de veiller à ce que les ressources correspondent au nombre de moniales qu'abrite le monastère. La grange à côté de l'abbaye, la *grangia juxta abbatiam*, et le domaine attenant, rempliront cette fonction d'abord avec des convers ensuite avec des domestiques.

3 La carte de Ferraris : un état des lieux

Si on regarde les cartes anciennes, on est frappé par la densité d'implantation de villages, de hameaux et même de fermes isolées dans cette partie du pays mosan. L'abbaye se trouve située à proximité de la ligne de crête de la vallée de la Meuse, près de la bordure du plateau hesbignon, au creux de cette vallée qu'on a déjà évoquée³², qui traverse le versant mosan de la rive gauche. La plupart des villages, nés des grands domaines du Haut Moyen Âge comme Villers-le-Bouillet ou Saint-Georges ou les autres localités, nées un peu plus tard, pendant la période dite « féodale » comme Bodegnée, Jehay ou Fize, se situent en effet en haut de versant de la vallée de la Meuse, à la lisière de la grande campagne céréalière de la Hesbaye ou dans la vallée de la Meuse, près des alluvions, comme Ampsin, Amay, Flône et Engis... Seule la Paix-Dieu, une petite partie de Jehay ainsi que des hameaux peu importants à cette époque comme celui des Cabendes (Villers-le-Bouillet) et celui de Bende (Ampsin) ont choisi de s'installer au creux de cette petite vallée secondaire. De plus, la Paix-Dieu se situe dans le lieu de confluence de plusieurs des ruisseaux comme la « Froide Pierre » et le ruisseau « Châlet » venant de l'ouest du complexe abbatial ainsi que du ruisseau de Yernawe et du ruisseau de « Trâgnire » qui viennent de

28 Sur les multiples raisons qui auraient pu conduire à ce choix voir l'article « À la découverte du site » de BOULEZ V. ainsi que les pages sur le début de l'installation des moniales sur le site de Bodegnée dans VERSTRAETEN J., 1978, p. 56-69.

29 CANIVEZ J.-M. (éd.), 1935, p. 14-20.

30 VERSTRAETEN J., 1978, p. 148

31 BOLLY J.-J. *et al.*, 1990, p. 119.

32 Cf. article de COLLETTE O. qui précède ce chapitre.



Fig. 20
Carte de Ferraris.
© Bruxelles, Bibliothèque royale
de Belgique. Cartes et plans

l'est. Ces ruisseaux se rassemblent à cet endroit pour former la vallée du ruisseau de Bende qui rejoint la Meuse quelques kilomètres plus loin. Cette situation géographique à la confluence de plusieurs ruisseaux ainsi que l'environnement pédologique et géologique auront une importance considérable pour l'origine et la formation du paysage autour du site de la Paix-Dieu.

Pour essayer de retracer cette évolution du paysage, on se penchera donc sur l'étude des structures paysagères bien visibles sur la carte de Ferraris (1771-1778)³³ qui donnent un assez bon tableau géographique de l'environnement, du paysage et de l'implantation de l'abbaye à une période importante de son histoire, à quelques années de sa fin en tant que maison religieuse. On confrontera les données qu'on en retirera avec le relief, l'hydrographie et les ressources disponibles, étudiés ici-même par le géologue Olivier Collette³⁴ ainsi qu'aux quelques documents qu'on a conservés dans le cartulaire et les autres archives de

la Paix-Dieu. Les cartes du XVII^e siècle³⁵ et du début du XVIII^e siècle³⁶, même si apparaissent déjà les lignes de force du paysage avec les affectations des sols, l'hydrographie et le relief, n'atteindront jamais la qualité de la carte de Ferraris. Néanmoins, elles confirment que ce qui était en place dans la seconde moitié du XVIII^e siècle l'était sûrement déjà au moins un siècle plus tôt. (Fig. 20)

On examinera le relief, les eaux, les prairies, les jardins, les vergers, les bois et les incultes, les chemins, les zones de culture, le bâti, les habitations. On tentera d'expliquer la genèse de l'abbaye et de son domaine immédiat en utilisant la méthode régressive initiée par le grand médiéviste, Marc Bloch³⁷, en partant de ce

33 Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, Carte de Ferraris, http://www.kbr.be/collections/cart_plan/ferraris/ferraris_fr.html-planche-Huy.

34 Cf. chapitre précédent.

35 HELINE E. et LEMOINE ISABEAU C., 1980, pl. II.

36 Huy, Musée communal, Carte des campements de Vinalmont et de Villers début du XVIII^e siècle, Chevalier de Beaurain.

37 BLOCH M., 1988, p. 49-51.

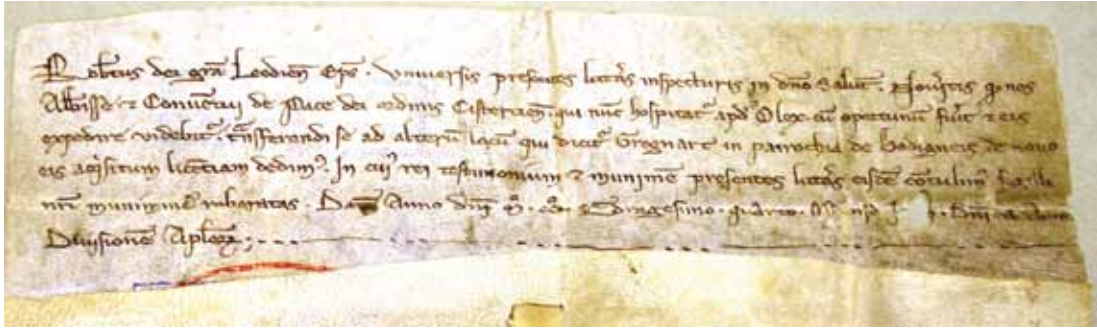


Fig. 21
Charte d'autorisation de
transfert en 1244.
© A.E.L.

qui est le plus connu vers les périodes antérieures où nos connaissances se réduisent parfois au contenu de quelques documents ou à l'existence de l'un ou l'autre vestige matériel. On se méfierait des nombreux pièges que cette méthode risque toujours d'engendrer, si on attribue à des situations anciennes des données trop récentes³⁸. Le paysage de la fin de l'époque moderne a vraisemblablement évolué depuis le XIII^e siècle, même si pour certains historiens, adeptes du « temps long » en histoire rurale, ces changements se limitent à quelques modifications³⁹.

Cette période allant de la naissance des villages après l'an mil à la période industrielle vers 1850, époque où de nombreux changements s'opèrent et transforment les moyens de production comme le milieu social dans notre région, reste malgré tout relativement homogène. Elle est appelée période « traditionnelle » par certains géographes pour le paysage⁴⁰. Plus que de restituer le paysage médiéval autour du site abbatial qui en grande partie nous échappe, on essaiera à partir du tableau

géographique que nous donne la carte de Ferraris de relier entre elles, les structures paysagères et d'en souligner les dynamiques pendant cette longue période de 600 ans.

4 Bodegnée, un site bien localisé

Le deuxième site d'implantation de l'abbaye de la Paix-Dieu correspond mieux aux critères habituels des cisterciens que celui d'Oleye, notamment à cause des vallées entaillées par les ruisseaux en pente qui se rassemblent près de l'abbaye et dont le débit est important. Une des raisons d'avoir transféré le site et qui est vécue par les moniales comme une « opportunité », est peut-être celle d'avoir acquis un terrain à un endroit où il était facile d'acheter ou de faire construire un moulin au milieu d'un environnement adéquat. (Fig. 21)

On ignore comment ces premiers terrains sont venus aux mains des moniales. On sait que l'évêque de Liège était favorable à l'établissement d'institutions religieuses notamment pour la mise en valeur des régions qui lui appartenaient⁴¹. D'autre part, une grande partie des bois entre la Hesbaye et la vallée de la Meuse faisaient partie de la mense épiscopale jusqu'à l'échange d'Amay contre Jupille en 1288 avec le Chapitre Saint-Lambert⁴². L'évêque avait tout au long de la Meuse, la possession

38 Le point sur la question par ABBE J.-L., 2005, p. 383-400.

39 Sur les immobilismes et les changements de la société rurale voir : BERTRAND G., 1975, p. 37 et la mise au point de MORICEAU J.-M., 2002, p. 13-146.

40 Notamment BELAYEU D., 2013, p. 58, qui a établi une méthode divisant les périodes du paysage en trois grands ensembles chronologiques. Deux excellentes études de domaines autour de sites d'abbayes et de granges cisterciennes aux confins de la région bourguignonne ont intégré l'analyse du paysage : WISSEMBERG C., 2011, p. 37-114 et WISSEMBERG C., 2007.

41 KUPPER J.-L., 1981, p. 77-105.

42 WILKIN A., 2008, p. 310.

Fig. 22
Petit terril dans le pré de
Villers.

© J. VERSTRAETEN



d'une immense forêt qu'il distribua généreusement à ses chapitres et aux abbayes liégeoises. Il avait déjà au XI^e siècle fait un échange sur ce même territoire avec le chapitre d'Amay pour faciliter l'établissement de l'abbaye de Flône⁴³. Sur Amay et les paroisses voisines, il est ici non seulement le souverain mais également le seigneur. Il a pu favoriser l'installation des moniales en vue de mettre en valeur cette partie de région encore très sauvage.

En mars 1244, une rente est versée à un certain Wautier Clersens et ses héritiers pour quelques biens donnés à Bodegnée dont 4 bonniers de terre et deux prés situés sur les deux rives du ruisseau de Bende⁴⁴. Cette donation assortie d'une rente ressemble à une location. Ne peut-on y voir un désir des moniales d'acquérir quelques biens ruraux et d'en user peut être momentanément avant une installation définitive et leur reconnaissance par les autorités de l'ordre ? De plus, la charte du transfert précise l'appartenance de l'abbaye au territoire circonscrit dans la paroisse de Bodegnée.

■ Les données naturelles : houille, grès...

On renverra définitivement aux renseignements sur la géologie et les ressources, déjà largement inventoriés dans le précédent chapitre et qui permettent de supposer que la petite carrière, avant l'établisse-

ment des moniales, a déjà été exploitée. C'est aussi sur ce petit promontoire dans la carrière que les premiers bâtiments auraient été construits. (Fig. 22)

L'exploitation des houillères sera développée dans un chapitre suivant. Quant au grès houiller, il a aussi fait l'objet d'une extraction locale dans des petites carrières des environs, à Jehay, Villers-le-Bouillet (fosse aux pierres)⁴⁵ et Fize-Fontaine (carrière de Pierremont)⁴⁶. De nombreuses petites cavités dans les bois de Saint-Lambert à Amay sont aussi des vestiges de cette exploitation locale par les habitants et peut-être par l'abbaye. Les structures les plus anciennes de l'abbaye et le patrimoine rural d'Amay, de Villers et de Fize sont des anciens témoignages de l'utilisation de cette pierre avant la diffusion de la brique⁴⁷. Elle sera largement employée dans les premiers bâtiments de l'abbaye et aussi au début de la période moderne.

■ L'eau : les moulins, les viviers et les étangs

Le lieu-dit « Grogart » dans la charte de transfert est un toponyme qui renverrait au bruit que font les roues d'un ou de plusieurs de ces moulins, quand elles tournent. Ce lieu-dit existe dans d'autres sites où

43 JANSEN M.C.G., 1947, p. 6.

44 A.É.L., C.P.-D., reg. n° 13.

45 BROSE, s.d., p. 162.

46 MAHY G., 1996, p. 172.

47 VERSTRAETEN J., 2015, p. 41-44 et 47-50.

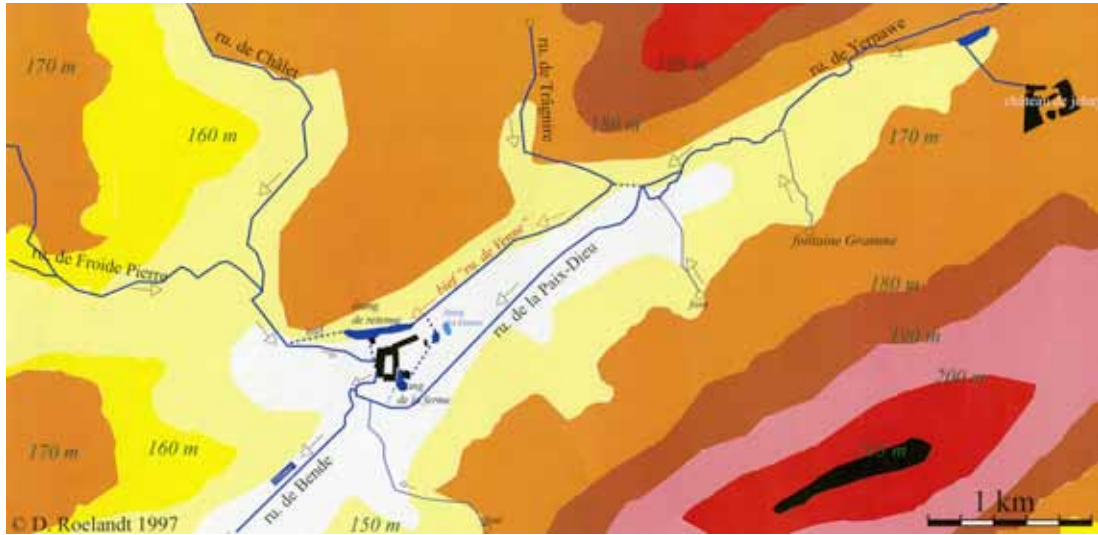


Fig. 23
Carte hydrologique/
hydraulique du site de la
Paix-Dieu.

BOULEZ V. © IPW et Dirk ROELANDT
(2004)

était installée une roue hydraulique notamment à La Ramée, une abbaye de cisterciennes à Jauchelette⁴⁸. À Bodegnée, se rejoignent une série de ruisseaux qui alimenteront l'étang de retenue qui desservira le moulin mais également le réseau d'approvisionnement en eau de l'abbaye. Le site de la future abbaye n'était pas un lieu désert. Un ou plusieurs moulins y fonctionnaient sans doute déjà, comme l'attestent les archives.

Le réseau hydrographique joue ici un rôle important. Il est déterminé par la Meuse et un petit cours d'eau appelé de noms divers sur son parcours. La Meuse se situe à 4 km de la limite sud du site. Son affluent a pour nom principal le ruisseau de Yernawe qui devient le ruisseau de la Paix-Dieu à proximité du site, puis ruisseau de Bende, entre l'abbaye et son lieu de confluence avec la Meuse à Ampsin. Les ruisseaux de la Froide Pierre à Villers, de Trâgnire à Bodegnée et du Châlet à Fize grossissent ce ruisseau principal qui prend sa source dans la campagne de Yernawe

pour se jeter après un parcours très court dans le fleuve. (Fig. 23)

L'abbaye a sans doute, dès l'autorisation de transfert à Bodegnée, disposé d'un moulin. En 1249, on apprend dans un document réglant un conflit entre l'abbaye et ce Wautier, qu'il renonce à ces biens ainsi qu'à un moulin, en échange d'une autre rente⁴⁹. L'abbaye faisait donc usage de ce moulin. Elle prendra son autonomie en faisant l'achat, le 19 novembre 1253, d'un moulin situé près de sa demeure pour 47 marcs liégeois à un certain Jean des Awirs⁵⁰.

Dès leur achat, la préoccupation principale sera la création de biefs pour que l'eau arrive avec un certain débit au moulin. L'entretien du cours d'eau et des berges du bief sera donc primordial. En novembre 1255, l'abbaye oblige un certain Philippe et ses compagnons de curer le cours d'eau qui traverse les biens de la Paix-Dieu et de répandre les terres récupérées sur le bien de l'abbaye sauf s'ils en ont besoin pour

49 A.É.L., C.P.-D., reg. n° 21.

50 A.É.L., C.P.-D., reg. n° 30. Ce personnage semble être un entrepreneur spécialisé dans l'hydraulique puisqu'on le retrouvera lors d'un conflit quelques années plus tard, sur un site voisin à Bodegnée A.É.L., Biens à Bodegnée, n° 146. Il n'est pas impossible que ce moulin ait été construit à la demande de la Paix-Dieu qui aurait alors utilisé celui de Wautier Clersens en attendant une acquisition définitive.

48 COOMANS T., *La Ramée*, 2002, p. 13.



renforcer les berges du bief⁵¹. Quelques années plus tard, Gilles, curé de Bodegnée, autorise les moniales à établir un chenal de 4 pieds de large et circuler pour curer ce chenal sur une bande de 4 pieds dans le pré de Gilles Havert de Bodegnée en septembre 1263⁵². Il est donc tout à fait possible de dater de cette époque la construction du bief et les aménagements qui amèneront l'eau derrière le moulin à partir du ruisseau de Trâgnire à Bodegnée. (Fig. 24)

À la fin du XIII^e siècle, un conflit éclatera entre l'abbaye et les riverains. Ces derniers représentés par les autorités liégeoises, l'évêque, le bailli de Moha et les échevins d'Amay ont autorisé Renier et Jean, fils de feu Anselme de Bodegnée à détourner le cours du ruisseau coulant près de la Paix-Dieu et à l'intérieur des enclotres, privant le monastère de la jouissance paisible du cours d'eau⁵³. Gérard de Louvain, conservateur des privilèges cisterciens, leur enjoint de renoncer à leur action sous peine d'excommunication⁵⁴. Une mission de rappel sera confiée aux curés d'Amay et de Bodegnée les 24 décembre 1298⁵⁵ et 2 mars 1299⁵⁶.

Un second bief sera sans doute aménagé pour faire venir de l'autre côté de l'abbaye, les eaux du ruisseau de la Froide Pierre et du Châlet. Un conflit avec le seigneur Jean de Cerf de Fize au sujet d'un bief qui traverse une prairie appartenant au dit Jean et par lequel le « riwe de Wales »⁵⁷ alimentait le moulin de l'abbaye, en atteste. Les échevins de Liège avaient

Fig. 24
Bief appelé « ruisseau d'El Venne ».

© J. VERSTRAETEN



A



B

Fig. 25A et 25B
Bief captant le ruisseau de Froide Pierre et Châlet dans le bois de la Paix-Dieu.

© J. VERSTRAETEN

51 A.É.L., P.-D., biens à Bodegnée, n° 146, copie XVII^e siècle, novembre 1255.

52 A.É.L., P.-D., biens à Bodegnée, n° 146, copie XVII^e siècle, septembre 1263.

53 A.É.L., C.P.-D., reg. n° 75.

54 A.É.L., C.P.-D., reg. n° 72.

55 A.É.L., C.P.-D., reg. n° 77.

56 A.É.L., C.P.-D., reg. n° 78.

57 MAHY G., 1996, p. 5-7.

reconnu le droit de maintenir un chenal profond et large de 4 pieds à travers le pré susdit. Les échevins d'Amay attestent qu'en leur présence quatre voir-jurés des eaux ont planté des « clawires » ou bornes dans la propriété de Jean de Chierf pour indiquer le tracé du bief à aménager⁵⁸. C'est donc à cette période qu'a été aménagé ce second bief qui longe le chemin allant vers Fize. Les vestiges du canal sont encore visibles du côté ouest de l'étang de retenue. Il était couvert de dalles. (Fig. 25 A et B)

Sur l'évolution du moulin depuis les aménagements médiévaux, on a peu d'éléments. Il n'y a pas de trace de bâtiment avant le milieu de l'époque moderne⁵⁹. On sait que les aménagements hydrauliques réalisés par les cisterciens font partie des infrastructures originelles du monastère et sont faits pour perdurer. L'aménagement du moulin et du système hydraulique coûtaient fort cher. La pérennité des sites sur les cartes, confrontée avec les données de terrain, montre que les aménagements post révolutionnaires ne changeront pas le contexte hydraulique de la Paix-Dieu médiévale⁶⁰.

Les sources, aussi bien archéologiques que textuelles, montrent que les cisterciens ont participé largement à l'aménagement des zones humides au cours des deux siècles d'expansion agraire qu'ont été les XII^e et XIII^e siècles. Ont-ils été des acteurs plus actifs que les autres ou ont-ils plus simplement participé au développement général ? Avant même la fondation de Cîteaux, la Meuse et ses affluents étaient déjà bien au fait des techniques d'hydraulique. Les études de Dietrich Lohrman sur la région de Liège et de Huy montrent un réseau hydrologique déjà bien équipé en moulins dès la fin du X^e siècle. Deux types de moulins se répartissaient sur le bassin mosan à proximité de notre région. Aux eaux lentes des plaines, correspondaient des moulins équipés de roues mues d'en bas. Par contre une dénivellation forte favorisait des roues verticales, mues d'en haut⁶¹. L'aménagement des canaux latéraux qu'on appelle bief dirigeant l'eau vers un étang qui permet de réguler le débit de l'eau par

un système de vannes est aussi employé⁶², il prévaut vraisemblablement dans le cas du moulin de la Paix-Dieu. Le moulin recevait-il l'eau d'en haut ou d'en bas ? Le premier système était connu depuis l'Antiquité et diffusé déjà dans la région deux siècles avant la naissance de l'abbaye. La configuration du site, l'hydrologie avec des débits de ruisseaux importants dus aux pentes et aux aménagements du site plaident pour une aménage d'eaux « par-dessus ». De l'étang de retenue bien visible sur la carte de Ferraris, on ne connaît l'aspect que de cette époque. Il est probable qu'un étang même plus petit ait été aménagé bien avant, pour le moulin mais aussi pour permettre un système de distribution d'eau au sein même de l'abbaye et évoqué dans cet ouvrage⁶³.

L'étang de retenue du moulin et ses barrages pouvaient également servir de réservoir de poissons. Devant s'abstenir totalement de viande⁶⁴, les moniales consommaient beaucoup de poissons. La Paix-Dieu compte également deux étangs, bien visibles sur la carte de Ferraris. L'étang du « jardin des dames », alimenté par le bief venant de Bodegnée se trouve derrière l'infirmerie. Il a pu servir à l'élevage du poisson et de pièce d'eau d'agrément au XVIII^e siècle. L'autre étang, plus important, réceptionnait les eaux usées provenant des collecteurs de l'abbaye, il se trouve au pied de la ferme, près du pigeonnier. Les environs comptaient trois autres mares, l'étang Nizet, le vivier des cygnes et celui de la « poire » au nord-ouest de l'abbaye⁶⁵.

■ Le domaine autour de la clôture de l'abbaye

L'observance cistercienne commandant aux moniales d'assurer leur subsistance par la constitution d'un domaine, les donations ont donc été un précieux apport⁶⁶. L'abbaye reçut, dès le début de son existence, une série de terres disséminées dans la Hesbaye, région agricole par excellence. La famille d'Arnould de Corswarem fit des donations importantes dans la région de Waremme et le premier site de la Paix-Dieu

58 A.É.L., C.P.-D., reg. n° 95.

59 *Le patrimoine monumental de Belgique, Wallonie. Arrondissement de Huy*, 16/1, Liège, 1992, p. 78-79.

60 COOMANS T., 2013, p. 155-185.

61 LOHRMAN D., 2013, p. 37-49.

62 BENOÎT P. *et al.*, 2001, http://www.metis.upmc.fr/piren/?q=webfm_send/245.

63 BOULEZ V., 2004, p. 79-86.

64 MONTULET HENNEAU M.-É., 1981, p. 111.

65 VERSTRAETEN J., 1978, p. 56-147.

66 VERSTRAETEN J., 1978, p. 56-147.



Fig. 26
Le domaine autour de l'abbaye (structures paysagères) de 1335 à 1775. Carte réalisée d'après les sources écrites et cartographiques.
© J. VERSTRAETEN / Infographie O. COLLETTE

à Oleye servira de grange exploitée par des convers. La chronologie des donations et les superficies cultivées autour de cette grange sont bien connues. Les terres cultivées à partir d'Oleye s'élevèrent en 1335 à 88 bonniers, 5 verges grandes et 14 petites⁶⁷. Ces terres seront exploitées par des convers jusqu'au milieu du XIV^e siècle puis accensées à des paysans. (Fig. 26)

Mais l'origine des terres cultivées à Bodegnée est moins connue. Après l'acquisition en 1244 de 4 bonniers de terre en même temps que deux prés de

Wautier Clersens⁶⁸, les moniales, à partir de ce petit noyau, vont étendre rapidement le domaine à côté de l'abbaye. Les chartes sont cependant muettes sur les défrichements et l'acquisition d'autres champs autour de l'abbaye. Il est fort probable que le grand morceau de campagne de 67 ha, aujourd'hui en grande partie sur le territoire de Villers-le-Bouillet, ait pour origine un essartage. Ce territoire à proximité de l'abbaye est sans doute issu de défrichements exécutés par des convers sous la direction du jeune monastère. C'était souvent le cas pour ces grandes pièces de terres contiguës à des espaces boisés, observées également dans le Namurois pour beaucoup de terres d'abbayes des ordres de Cîteaux et de Prémontrés par Léopold Génicot⁶⁹.

La première estimation du domaine juste à côté de la Paix-Dieu est donnée dans un état des lieux de 1256. La superficie de terres labourables est passée

67 A.É.L., P.-D., reg. n° 18, fol. 1 à 5.

68 A.É.L., C.P.-D., reg. n° 13.

69 GENICOT L.-F., 1974, p. 104-105.



à 64 bonniers de terre autour de l'abbaye⁷⁰. Et cette « bonne » terre⁷¹ est cette campagne située en partie sur le territoire de Villers-le-Bouillet. La situation de l'abbaye à proximité de ces riches terres de Hesbaye est un plus pour son développement économique. Si les fonds de vallon contiennent des sols aux drainages déficients, les terres limoneuses présentes sur le plateau proche et dans ces vallonnements ont des sols aptes aux cultures les plus exigeantes. Le principal obstacle à l'exploitation agricole sera donc leur accès peu aisé à cause du relief marqué. Malgré sa situation en fond de vallée, un chemin relie directement l'entrée de l'abbaye à sa plus grande campagne. L'accès aux champs peut aussi se faire par les vallons latéraux et notamment par les anciens chemins de « Halbosart à la Paix-Dieu » et de « Huy à Waremme » qui délimitent encore la « campagne de la Paix-Dieu ». (Fig. 31)

En 1335, date d'un mesurage⁷², l'abbaye cultive autour de son site 80 bonniers trois verges grandes et 18 petites de terre. Les superficies des grosses exploitations de la Hesbaye ont peu varié entre le Moyen Âge et le début de la Période contemporaine⁷³. La comparaison avec la délimitation du domaine avant sa vente comme bien national confirme cette stabilité. Le document nous livre aussi d'intéressantes mentions de lieu pour établir les limites du domaine *juxta abbatiam* : « 77 bonniers de terre labourable et 17 bonniers de prairie, jardins, houblonnières et broussailles qui se trouvent sur le penchant d'une

Fig. 27
Campagne de la Paix-Dieu
vue du cimetière de Villers-
le-Bouillet (ancienne route
de Huy à Waremme).

© J. VERSTRAETEN



Fig. 28
L'enclos ou la campagne
« binamée » près des
communaux villersois et du
bois Jadot, est enclose pour
éviter que les nombreux
moutons qui pâturent dans
ces incultes ne se fassent
les dents sur les cultures de
cette campagne.

© Bruxelles, Bibliothèque royale
de Belgique. Cartes et plans

70 A.É.L., P.-D., reg. n° 17, fol. 20.

71 Cette campagne contient de larges plages de limon homogène, épais et bien drainé. COLETTE O., cf. *supra*.

72 A.É.L., P.-D., reg. n° 18, fol. 30-31.

73 DELATTE I., 1948, p. 79-96.

petite colline entre les prairies et les terres labourables au couchant du couvent. Les 94 bonniers ci-dessus sont en une seule pièce et ont pour joignant, vers Meuse, les bois de Saint-Lambert et du citoyen Rochelée d'Amay ; d'amont les bois du citoyen Rochelée, du Neufmoustier et le chemin de Huy. Vers Geer au nord les communes de Villers-le-Bouillet, et de Fize et le bois du citoyen Dethier de Bodegnée, d'aval les bois de la Paix-Dieu, le pré du citoyen Dochain, de la Cense de Bodegnée et à elle-même par la prairie du Ronchamps. » (Fig. 27-28)

La grande campagne de 67 ha (superficie d'aujourd'hui) principalement située sur la commune de Villers-le-Bouillet faisait partie des biens dépendant de la grange puis de la ferme de Bodegnée. Cette

grande surface faisait exactement 77 bonniers à la fin de l'Ancien Régime auxquels on ajoute la superficie de l'« enclos » ou de la « campagne Binamée » de 3 bonniers, ce qui correspond exactement aux 80 bonniers de surface labourée mesurée en 1335. Le charruage de la Paix-Dieu n'a donc été augmenté que de 16 bonniers entre 1256 et 1335 puis s'est stabilisé jusqu'en 1795 lors de la fin de l'abbaye comme maison religieuse. (Fig. 29 à 33)

	État des lieux 1256	Mesurage 1335	Vente biens nationaux 1796-1797
Terres labourables	64 bonniers	80 bonniers 3vg 18vp	77 bonniers de terres labourables d'un seul tenant Pièce de terre « binamée » : 3 bonniers TOTAL : 80 bonniers
Prés	4 bonniers	10 bonniers 17vg 13vp	17 bonniers de prairie
Bois	7 ^{3/4} bonniers	13 bonniers 18vg	???

Fig. 29
Tableau de synthèse des quantités de terres labourables, prés et bois entre le Moyen Âge et la fin du XVIII^e siècle.

© J. VERSTRAETEN

Fig. 33
À l'avant-plan, la campagne « binamée ». Le bouquet d'arbre signale le petit terroir du pré de Villers.

© J. VERSTRAETEN





Fig. 30
La campagne de la Paix-Dieu en grande partie sur Villers-le-Bouillet est la principale pièce de terre cultivée directement par la ferme abbatiale. *Plan Popp.*
© Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique. *Cartes et plans*



Fig. 31
Superposition de l'atlas des chemins vicinaux sur la photo aérienne.
© A.C. Villers-le-Bouillet

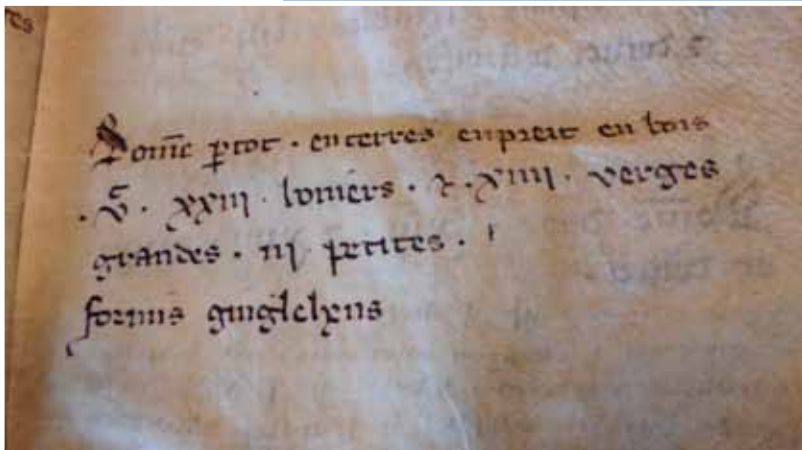


Fig. 32
Totaux des superficies en champs, bois et prairies en 1335.
© A.É.L., A.P.-D., reg. n° 18, fol. 30-31



Fig. 34
La campagne de la Paix-Dieu traversée par un chemin de desserte. Vue de l'ancienne route de Huy à Waremme.
© J. VERSTRAETEN

■ L'exploitation des campagnes

Les terres de l'abbaye étaient principalement consacrées à la culture des céréales panifiables. La plupart des rentes étaient payées en épeautre, principale céréale cultivée au Moyen Âge en Hesbaye liégeoise. Quelques rares redevances le sont en froment. À l'époque moderne, les moniales récoltaient du froment, du seigle, de l'épeautre, de l'avoine... Les moniales cultivaient également de l'orge et du houblon⁷⁴ pour fabriquer « leur bière, des vesses, poix et fourrages pour les bêtes ». (Fig. 34)

Les terres labourables étaient sans doute soumises à la pratique de l'assolement triennal et à son complément la vaine pâture. On amenait le bétail pâturer qui en retour amendait la terre grâce à ses déjections. Cette technique d'élevage est également pratiquée sur les champs après récolte ou sur ceux qui sont en jachère. Pour garantir le libre parcours du troupeau à travers champs il est interdit de les délimiter par des haies. Nos paysages d'openfield sont la conséquence directe de ce système d'élevage⁷⁵. Ce système est attesté très tôt dans la région notamment chez les chanoines de l'abbaye de Neumoutier propriétaire de deux converteries dans les environs, à Villers-le-Bouillet et Seraing-le-Château⁷⁶. Pour cette dernière ferme, il est attesté que dès 1178 le finage de la ferme de Seraing-le-Château est soumis à ce système. Cela ne veut pas dire que tous les finages villageois de Hesbaye étaient divisés à ce moment en trois soles et pratiquaient la rotation triennale⁷⁷. Par contre, on sait qu'en 1335, cet assolement existait

sur les terres de la Paix-Dieu à Oleye⁷⁸. L'assolement triennal s'étendait sur un cycle de 3 ans reposant sur la répartition du finage en 3 soles. Pour maintenir la fertilité des terres, seuls deux tiers de la surface était emblavé et la troisième sole laissée en jachère. La première année on plante des céréales d'hiver sur la première sole, des céréales de printemps sur la seconde et la troisième sole est laissée en jachère. La deuxième et la troisième année, on opère une rotation des cultures puis on recommence le cycle. Cette pratique dura en Hesbaye jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle.

■ La grange de Bodegnée et les exploitations agricoles affermées

Au début de l'existence de l'abbaye de la Paix-Dieu, le système mis en place dans la grange de l'abbaye fut le même que celui instauré pour sa grange d'Oleye : l'exploitation par des frères convers, moines qui ne pratiquaient qu'une partie de la vie religieuse. Plusieurs sont mentionnés comme témoins dans les chartes lorsqu'il s'agit de bien ruraux. Si l'abbaye garda cette façon d'exploiter en faire valoir direct tardivement, il semble qu'au milieu du XIV^e siècle, elle abandonna ce système pour accenser et affermer la plupart de ses terres. La dernière mention d'un convers dans

74 MONTULET HENNEAU M.-É., 1981, p. 196-198.

75 PAILLET A., 2005, p. 139-140.

76 RORIVE J.-P., 2011, p. 166-169.

77 Débat entre RORIVE J.-P., 1978 et WILKIN A., 2008, p. 149.

78 A.É.L., P.-D., fol. 1-4.



Fig. 35
Ferme de la Paix-Dieu au
début du XX^e siècle (s.d.,
anonyme).

© Collection privée

une charte, date du 24 août 1335⁷⁹. Or, c'est cette année même que la Paix-Dieu procède au mesurage de ses terres ce qui semble bien correspondre à un projet de lotissement autour de l'abbaye. Cette démarche, révèle sans doute le grand changement occasionné dans la manière d'organiser l'exploitation de ses terres lors de l'abandon du système des convers toujours plus difficiles à recruter. Une grande partie sera accensée ou affermée. Mais surtout, la plus grande portion de ces terres proches du couvent, sera exploitée directement par des domestiques pour la consommation personnelle des moniales et du personnel.

Les bâtiments de l'abbaye qu'on pointe sur la carte de Ferraris, sont ceux des XVII^e et XVIII^e siècles qui subsistent encore aujourd'hui. Ils sont bien décrits dans cet ouvrage et font l'objet d'une notice dans l'inventaire du patrimoine wallon⁸⁰. Comment se présentait la grange médiévale ou comment ont été réorganisés les bâtiments agricoles lorsque la Paix-Dieu a abandonné l'exploitation par des convers ? Il est très difficile de répondre à ces questions dans l'état actuel de nos connaissances. Les premières structures étaient sans doute en grande partie en pan-de-bois et torchis avec des toits en chaume, groupés autour d'une

cour, comme c'était le cas pour d'autres grandes exploitations. Mais ces premiers bâtiments agricoles ne nous sont pas parvenus.

En étudiant les diverses granges abbatiales⁸¹, on pointe quatre grandes périodes pour leur organisation. Celle de la grange, unité d'exploitation avec des convers, celle de la domesticité, celle de la construction des grandes fermes accolées à l'abbaye principalement au XVIII^e siècle et enfin celle après la vente des biens nationaux où ces fermes abbatiales continuent à être des grandes exploitations. La Paix-Dieu comptera en 1876, 149 ha 46 a 25 ca dans les communes de Villers-le-Bouillet, Amay et Bodegnée. La superficie a donc encore augmenté à une période où l'extension des terroirs était maximale⁸².

■ La gestion des prairies et des bêtes d'élevage

Prairies et bois sont bien présents autour de l'abbaye à l'époque de Ferraris. Une partie de l'économie étant tournée vers l'élevage et associée à la culture avec pour première vocation la production du fumier, on avait besoin de terrains de parcours et de réserve de foin pour l'hiver pour les animaux. D'où l'utilité de prairies et prés de fauches, d'incultes et de bois. En broutant les sous-bois, les landes et les

79 A.É.L., C.P.-D., reg. n° 82.

80 *Le patrimoine monumental de Belgique, Wallonie*, 16/1, Éd. Mardaga, Liège, 1992, p. 77-78.

81 COOMANS T., 2013, p. 155-185.

82 A.É.L., Tribunal de 1^{re} instance, jugement 14/08/1876.

Fig. 36
Extrait de la carte
de Ferraris.

© Bruxelles, Bibliothèque royale
de Belgique. *Cartes et plans*



Fig. 37 A, B et C
Ces prairies sont
actuellement cultivées
(maïs) avec une bande
d'herbage entre la culture et
le ruisseau du « Tchalet ».

© J. VERSTRAETEN



prairies, le bétail prélève de la matière organique produite par la végétation naturelle. Rentré chaque soir à l'étable, sa lente digestion transforme cette matière en déjections qui, mélangées à la litière des étables, élaborent du fumier. Avant les labours (automne ou printemps) ce fumier est conduit par chariots entiers pour être épandu sur les champs (Fig. 35). Le bétail est aussi périodiquement introduit sur les champs en jachère ou récoltés. On assiste donc à un transfert de matière organique des bois et prés vers les champs⁸³. (Fig. 36 à 37 C)

À l'époque médiévale, les bovins et les ovins appartenant à la Paix-Dieu séjournent une partie de l'année dans des pâtures. On trouve aussi des parcelles de fauche, uniquement dédiées à la production du foin pour la saison d'hiver. Ces prés de fauche et de pâture apparaissent situés en fond de vallée, le long des cours d'eau. S'il est très difficile de quantifier la superficie consacrée à ces prairies pour le Moyen Âge ainsi que pour les Temps modernes, on sait que cette surface a peu évolué. Dans le document relatant les biens de l'abbaye lors de sa vente comme bien national, 17 bonniers de prairies, jardins et houblonnières et broussailles se trouvent sur le penchant d'une petite colline entre les terres labourables situées au couchant du couvent⁸⁴, dans le fond du vallon.

Il est aussi difficile de se faire une idée de l'importance et de la composition des troupeaux. Les premiers chiffres n'apparaissent qu'au XVII^e siècle⁸⁵. Depuis la fin de l'époque carolingienne, ce sont les troupeaux de moutons qui sont en hausse et culmineront aux XIII^e et XIV^e siècles⁸⁶. Leur élevage sera important jusqu'à la diffusion des engrais chimiques dans les campagnes et l'abandon de l'assolement triennal vers 1850⁸⁷. Un berger s'occupait en permanence des troupeaux de moutons de l'abbaye, aidé en cela par un berger d'« aoust ». En 1613, le monastère compte 88 bêtes et 29 agneaux. En 1632, 129 bêtes et 29 agneaux et en 1647, 160 bêtes et 43 agneaux.

La proximité des halles aux laines de Huy et de Liège permet aussi un commerce. Notamment, le 25 juin 1680, l'abbaye vend 43 livres de laine à la halle aux draps de Liège⁸⁸. Les bovins seront également très présents dans les étables des grandes exploitations monastiques. Un bouvier est mentionné au XV^e siècle à la Paix-Dieu. Par comparaison, on connaît le nombre de bêtes élevées par l'abbaye du Val notre Dame dont le domaine est cependant beaucoup plus important que celui de la Paix-Dieu. En 1303, dans la ferme de cette abbaye, on élevait 160 brebis laitières, 120 moutons, 40 béliers, 103 agneaux, 26 bêtes à cornes, 42 porcs, 20 chevaux de trait et 4 poulains. Si la comparaison en termes de quantité entre les deux sites n'est pas de mise, on remarquera néanmoins la proportion importante d'ovins dans le cheptel⁸⁹. De plus, comme c'était l'usage dans les grosses exploitations de Hesbaye déjà au Moyen Âge, on élevait des chevaux de traits pour les travaux aux champs. La Paix-Dieu devait aussi posséder plusieurs équidés dans ses écuries⁹⁰. Quant aux porcs, ils sont beaucoup moins nombreux qu'au Haut Moyen Âge. Leur élevage se pratique dans les bois. Durant la belle saison, chaque jour, le herdier conduit le troupeau de l'abbaye pour brouter dans les bois et les trieux. L'exercice du pacage ne peut se faire que dans une forêt au sous-bois dense en espèces herbacées. Le mode de gestion dominant est à cette époque le taillis sous futaie. Cet élevage dans les bois n'est permis que pour les porcs et les bovins car les ovins font trop de dégâts dans les bois.

■ Entretien de la forêt et des bois

Au contraire des grands espaces sans bois du plateau hesbignon largement défriché dès le XII^e siècle⁹¹, les versants sambro-mosans comptent un certain nombre de bois entre le rebord mosan du plateau hesbignon et le fleuve. (Fig. 38) Il semble que cette partie du territoire ait été largement boisée au Haut Moyen Âge, même si une grande partie des bois a

83 Sur les transferts de fumier vers les champs : BELAYEW D., 2001, p. 80 et FEREMANS N., 2004, p. 20-27.

84 A.É.L., FFP 1983, biens nationaux dans les cantons du 3^e arrondissement. Vente de la Paix-Dieu à Madame Mottard.

85 Sur le cheptel à l'époque moderne, voir MONTULET HENNEAU M.-É., 1981, p. 197-198

86 AUDOUIN-ROUZEAU, 1998, p. 33.

87 GENICOT L.-F. (dir.), *Hesbaye liégeoise*, 1986, p. 56.

88 MONTULET HENNEAU M.-É., 1981, p. 197-198.

89 A.É.L., Archives de l'abbaye du Val-Notre-Dame, polyptique, 1303, reg. n° 49, fol. 55

90 GENICOT L.-F., « Cherruriers et manouvriers et économie rurale... », dans *Hommage à la Wallonie. Mélanges M. Arnould et P. Ruelle*, Bruxelles, 1981, p. 165-182 ; du même auteur, 1995, p. 179-182.

91 BRULART T., 1962, p. 101-108.



Fig. 38
Bois de la Paix-Dieu.
© J. VERSTRAETEN

été défrichée au Moyen Âge classique et aussi au XIX^e siècle, lors de la période de grande expansion agraire. Le nom de *sylva* pour une forêt de l'abbaye d'Aulne à Jehay⁹² et de *Villers ultra sylvam* donné par les moines de Neufmoutier, situé à Huy, pour le village qui accueille leur vergerie⁹³, sont des éléments qui confirment l'important boisement de cette région. En plus des bois appartenant à la Paix-Dieu, le bois Léon, la forêt près du château de Jehay, celle près de la ferme de Gerbehaye et les bois du chêneau d'Amay, sont des reliquats de cette grande forêt qui couvrait le versant mosan au Haut Moyen Âge. À côté de l'abbaye, existe aussi le massif des bois de Saint-Lambert sur les hauteurs d'Amay (ancienne forêt de l'évêque de Liège) dont la superficie est de 217 bonniers soit 200 ha. De nombreux bois forment une barrière forestière qui entoure encore l'abbaye comme les bois des « dames », de « Dieu le garde » et de « Saint-Lambert » au sud et les bois vers Fize et vers

Gerbehaye qui ont pour nom « bois du Châlet », « bois Jacquemin », « bois Destordeur » ou « bois de Maître Pasque ». Beaucoup d'entre eux ont été renommés « bois de la Paix-Dieu ». Certains appartiennent à l'abbaye qui possède 7 bonniers ½ de bois en 1256 et 13 bonniers et 18 verges en 1335⁹⁴. Quelques incultes voisins complètent ces terrains de parcours du bétail comme la « trixhe aux genêts » ou le « trixhe Bayard »... Lors de la vente des biens nationaux, il ne reste plus que quelques « broussailles » selon le terme employé dans l'inventaire du domaine de la Paix-Dieu. Avant la vente du domaine pendant la période révolutionnaire, l'abbaye va faire de nombreuses coupes et essayer de vendre une partie de ses bois malgré l'interdiction des autorités républicaines⁹⁵.

92 BOVY A., 1933, p. 6.

93 PONCELET E., *Actes des Princes-Évêques de Liège. Hugues de Pierrepont 1200-1229*, Commission royale d'Histoire, Bruxelles 1941, p. LX.

94 A.É.L., P.-D., reg. n° 146, dossier Bodegnée.

95 A.É.L., A. C. Amay, registre aux délibérations du 27 septembre 1794. Lire TALLIER P.A., 2003, p. 106-109.

L'essence de ces bois est souvent connue par la toponymie. Les bois du Chêneux portent ce nom du fait que les chênes y sont nombreux. Y côtoient aussi des Fays (forêt de hêtre), dans le hameau voisin de la grande campagne de la Paix-Dieu, à Villers ainsi que sur les hauteurs à Amay⁹⁶. Le chêne et le hêtre semblent avoir été les deux essences principales des bois de la région. L'aspect de la forêt au Moyen Âge était différent d'aujourd'hui et constituait de vrais espaces de pacage. Les grands arbres étaient clairsemés tant dans les chênaies où pâturaient les porcs à la recherche de glands, que dans les taillis où les arbres étaient petits et soumis à l'exploitation périodique pour le bois de chauffage. La lumière était favorable à la pousse de l'herbe⁹⁷. On l'a vu, pour pouvoir cultiver, le laboureur a besoin de la forêt. Si les prélèvements de bois tant pour le chauffage (droit d'affouage) que pour l'édification des maisons (droit de maisonage) sont connus durant tout l'Ancien Régime, on sait que les espaces forestiers occupaient une place essentielle dans le maintien de la fertilité des champs. Le droit de parcours en était la clé. Il est essentiel pour les communautés rurales comme pour les communautés ecclésiastiques. D'autres bois n'appartenant pas à l'abbaye pouvaient suppléer au manque de propriétés boisées. Les nouvelles abbayes essayèrent donc malgré quelques possessions en bois et en trixhes d'acquérir des droits dans d'autres massifs forestiers pour leur communauté. Ainsi la justice d'Amay permit-elle que le monastère de la Paix-Dieu fasse pâturer son bétail dans le bois de Saint-Lambert entre la Paix-Dieu et Amay au même titre que les paroissiens d'Amay et d'Ampsin, par un record du 22 novembre 1351⁹⁸.

5 Conclusions

L'abbaye de la Paix-Dieu se localise dans une zone de contact entre deux régions aux caractéristiques géographiques propres : le plateau hesbignon et le versant gauche de la Meuse, territoire boisé de 3 à 4 km en bordure du fleuve, au relief plus prononcé. L'abbaye de la Paix-Dieu s'est installée dans les premiers vallonnements de cette

bordure mosane, dans la vallée du ruisseau de Bende. L'analyse de cet environnement nous a permis d'affirmer que ce lieu n'a pas été choisi par hasard. Il a favorisé l'implantation d'un domaine où chaque élément prendra sa place dans une organisation agraire traditionnelle, où la recherche d'un équilibre entre l'agriculture et l'élevage sera déterminante pour la genèse du paysage.

Tardivement implantées dans une région au territoire déjà bien aménagé, les moniales cisterciennes se sont trouvées face à des étendues qui avaient déjà commencé à être exploitées. Beaucoup de défrichements auront lieu dans la région et seront à l'origine de fermes isolées ainsi que de nouveaux hameaux. Les toponymes en -sart et la mention de dîmes *novalis*⁹⁹ situent ces nouveaux territoires livrés à la charrue. Ces défrichements réduiront la surface boisée en faveur des campagnes. Halbosart à Villers-le-Bouillet, Gerbehaye à Bodegnée ou Saule (Sart) Gaillard à Jehay, sont des écarts¹⁰⁰ nés à cette époque. Quant à la vallée du ruisseau de la Paix-Dieu, le territoire entre le moulin Haidon, moulin banal de Villers-le-Bouillet, et l'abbaye, est clairement mis en valeur par les convers du Neufmoustier avant que l'abbaye hutoise n'y installe des colons à la fin du XIII^e siècle¹⁰¹.

La problématique du « désert » souvent débattue auprès des historiens des abbayes d'hommes du XII^e siècle prend un autre sens pour les abbayes de moniales. Les premiers fondateurs d'abbayes répondaient aux menaces que représentait le monde séculier et les Cisterciens prirent comme coutume de s'établir en des endroits retirés comme, avant eux, les Pères fondateurs l'avaient fait. Les *Capitula* qui contiennent les premiers règlements cisterciens, compilation dont l'essentiel était déjà fixé en 1130, spécifiaient que les moines devaient s'établir « hors de villes, des bourgs et des domaines ruraux », *in civitatibus castellis villis nulla construenda esse coenobia*. Le terme de désert apparaît dans les textes cisterciens en particulier dans le *Grand exorde de Cîteaux*¹⁰². La diffusion de ces textes se fit aussi les siècles suivants dans les nouveaux monastères de cisterciennes mais furent

96 Bruxelles, Bibliothèque nationale, collection cartes et plans, plan Popp, Amay et Villers-le-Bouillet.

97 BECHMAN R., 1984, p. 176.

98 A.É.L., C.P.-D., reg. n° 90.

99 Les dîmes *novalis* sont levées sur des terres mises en culture après une longue friche ou sur des terres changeant de nature (bois ou prairie devenant une emblavure).

100 Petite agglomération éloignée de la commune dont elle dépend. Un hameau, une ferme... l'élément fondateur en est très souvent une ferme.

101 A.É.L., Archives de l'abbaye du Neufmoustier, reg. n° 28, 16/8/1298.

102 D'ÉBERBACH C., 1998.



Fig. 39
La Paix-Dieu et son
domaine : paysage actuel.
© Google Map

peu suivi. Le nouveau contexte social et économique fait oublier cette observance chez les moniales. Aucun document émanant des autorités de l'ordre ne parlera à aucun moment de la proximité de la Paix-Dieu avec de nombreux villages et la ville de Huy, à ce moment, en plein développement industriel et commercial et située à moins de deux heures de marche du monastère. Au XIII^e siècle, la densité de population en Hesbaye et près de la vallée de la Meuse était telle, que toute recherche d'un « désert » pour l'implantation d'abbayes est illusoire et ne fait plus partie des principales préoccupations des fondateurs et de leurs bienfaiteurs. Se mettre un peu à l'écart des villages suffisait bien souvent pour que le site soit accepté par les autorités¹⁰³.

La recherche des déserts par les moines de l'ordre de Cîteaux et le projet cistercien, cher à Georges Duby¹⁰⁴, si souvent reprise par tant de spécialistes des sciences du paysage, paysagistes¹⁰⁵ ou agronomes¹⁰⁶, est ici quelque peu malmenée. On est loin des grandes abbayes d'hommes du siècle précédent qui ont colonisé des régions

entières – comme bon nombre de terroirs bourguignons – et les ont aménagés. Les grands chapitres liégeois comme les chanoines réguliers de Flône ou du Neufmoutier sont sans doute bien plus souvent à l'origine de la naissance de nombreux terroirs en Hesbaye et dans la vallée de la Meuse que ce nouvel ordre cistercien, apparu finalement assez tard dans cette partie du diocèse de Liège. Dans la région de Huy, les monastères ne sont fondés ou n'obtiennent leur rattachement à l'ordre qu'au début du XIII^e siècle, et ce sont bien plus souvent des abbayes de femmes : Val-Notre-Dame, Solière, la première communauté d'Aywiers. Une étude comparative des installations de ces établissements ainsi que des *grangiae* de l'ordre, nous permettrait sûrement d'affiner nos jugements. Les cisterciens ont plutôt accompagné un mouvement largement entamé par d'autres institutions religieuses et laïques, que d'être à l'initiative de l'aménagement d'une région entière déjà bien cultivée. Mais la tradition de la confection d'un domaine qui permet leur autosubsistance et qui se reflète, dans le choix d'un site paysager qu'ils aménagent, est bien présenté ici.

103 Sur l'économie des campagnes en lien avec les villes mosanes : VERHULST A., 1985, p. 89-100.

104 DUBY G., 1989, p. 106-110.

105 CABANEL J., *Les paysages de France*, Rodez, 2006.

106 AMBROISE R., Le projet de paysage en agronomie. http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/ed-06-08/010039842.P.D.f

C'est à partir de l'installation des moniales que les grandes lignes du paysage actuel autour de l'abbaye se sont dessinées pour une longue durée (Fig. 39). L'environnement médiéval de la Paix-Dieu est proche de celui que révèle la carte de Ferraris. Les gros traits du paysage médiéval se maintiendront jusqu'aux révolutions industrielles et agraires du milieu du XIX^e siècle. Et, même à cette époque, peu de changements seront opérés, alors qu'apparaissent çà et là de petits charbonnages dans la région. Mais ces houillères employant quelques ouvriers ne modifieront pas le paysage comme elles l'ont fait du côté de Liège et de Charleroi. Seuls ont résisté au temps, quelques petits terrils et quelques traces de puits et de bure. Les zones agricoles connaîtront également une augmentation de leur superficie au détriment de bois et d'incultes pendant la période d'extension agraire de 1850 à 1880. Ensuite, quelques parcelles se transformeront alors en prairies artificielles ou retourneront à l'état de bois après ce court moment. La seule grande modification de ce paysage cistercien fut la construction dans les années 1980, de la grand-route qui relie l'autoroute de Wallonie à la vallée mosane et qui traverse l'ancien domaine. Cette infrastructure routière toucha malheureusement le complexe abbatial, son environnement ainsi qu'elle a détruit pas mal d'éléments se rattachant au réseau des ruisseaux et liés à l'hydraulique monastique (biefs, barrages...).

L'abbaye de la Paix-Dieu et son domaine s'inscrivent dans la région comme un paysage patrimonial. Comme pour les bâtiments, son maintien ou son adaptation ne se fera pas en retournant vers un « paysage à l'ancienne » mais on essaiera plutôt d'accompagner les modifications en respectant son identité comme on essaye de le faire pour le bâti. Pour les bâtiments, la réaffectation se fait dans la plus stricte observance des chartes de Venise et d'Athènes¹⁰⁷. Pour les zones de cultures et de bois, de nouvelles expériences, qu'on voit notamment se développer dans les fonds humides de l'ancien domaine, montrent bien qu'on peut choisir des alternatives sans altérer la qualité du paysage rural¹⁰⁸. On s'inspirera de

la Convention européenne du paysage, pour garder ce patrimoine paysager¹⁰⁹. Dans notre pays, les deux régions flamande et wallonne, ont une approche différente pour caractériser leurs paysages. La Flandre a initié un atlas des reliquats des paysages traditionnels¹¹⁰, la Wallonie travaille sur une analyse des paysages patrimoniaux par approche des paysages témoins¹¹¹, il est important de dépasser le cadre des régions¹¹² pour revenir à un territoire plus restreint comme la commune ou un groupe de communes (parc naturel), de bien identifier ces paysages patrimoniaux et de rassembler toutes les mesures d'accompagnement dans une charte paysagère.

107 Charte d'Athènes : le texte et les grands principes sont à lire : <http://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes/179-articles-en-francais/ressources/chartes-and-standards/425-la-charte-dathenes-pour-la-restauration-des-monuments-historiques-1931>

108 Sur les tentatives d'une agriculture intégrant le paysage, voir AMBROISE R. et TOUBLAN M., *Paysage et agriculture pour le meilleur*, 2015, p. 30-36.

109 Convention européenne du paysage, Florence, 2000, à lire : <http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/090000168008062a>

110 ANTROP M. et VAN EETVELDE V., « D'un atlas des paysages patrimoniaux intégrés dans l'aménagement du territoire », dans *Territoire(s) wallon(s)*, juin 2008, p. 203-214.

111 DROEVEN E., « La Méthode d'inventaire des paysages témoins de Wallonie (Belgique). Lire, déchiffrer, comprendre et documenter les paysages à la recherche de morphologies paysagères porteuses de sens », dans *Paysages et environnement de la reconstitution du passé aux modèles prospectifs*, Annales littéraires, série « Environnement, sociétés, archéologie », Besançon, Presse universitaire de Franche-Comté, 2010, p. 419-432. DROEVEN E., DUBOIS C. et FELTZ C., « Paysages patrimoniaux en Wallonie (Belgique) », dans *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 84-85, 2007, p. 216-243.

112 *Atlas des paysages de Wallonie. Les Plateaux brabançons et hesbignons*, C.P.D.T, 2009.